

Séance du mardi 12 janvier 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Aimonod, Barbier, Alexandre Bérard, Chassagnat, Chantemps, Doumer, Alexandre Bérard, Ferdinand Dreyfus, Doumer, Ferdinand Dreyfus, Maurice Faure, Guillemer, Jenuvrier, Lintilhac, Loutès, Henry Michod, Millies-Lacroix, De Selves.

M. le Président rappelle que l'objet de cette réunion serait, si M. Millies-Lacroix n'avait pu, le rapport sur le cahier de crédits supplémentaires votés par la Chambre à la fin de l'année 1914 dont M. le rapporteur général a déjà entretenu la commission, mais dont le rapport sur la partie de ces crédits concernant le budget de la guerre a été spécialement confié à M. Millies-Lacroix. Ce dernier est-il en mesure de faire connaître les grandes lignes de son rapport.

M. Millies-Lacroix répond qu'il a tracé le canevas d'un questionnaire qu'il

2

adressé à l'Administration centrale. Il avait, en outre, l'intention d'aller voir M. le Directeur du contrôle, mais ce dernier n'a pu encore le recevoir. Il a reçu cependant quelques renseignements et certaines réponses à des demandes qu'il avait faites au sujet des crédits rendus par Décrets dans le mois d'août 1874 en ce qui concerne les approvisionnements et le matériel, mais c'est surtout au point de vue des marchés dans lesquels il a reconnu des abus qui lui ont causé une émotion pénible qu'il a besoin d'être renseigné et de recueillir tous les éclaircissements possibles.

Il cite un certain nombre de faits scandaleux qui se seraient passés à l'occasion de fournitures de munitions et de mornes destinées à la nourriture des soldats. Il n'accuse en aucune façon le Gouvernement qui, en ordonnant ces achats, a rempli son devoir, mais il ne peut terminer son rapport avant d'avoir reçu des renseignements complets de la Direction du contrôle relativement aux faits délictueux qu'il a eus à constater. Il n'y a pas urgence, d'ailleurs, à voter immédiatement ces crédits; comme il ne s'agit que de régularisations, il suffit que cette régularisation soit votée avant le 31 mars prochain.

M. le Président demande à M. Millies

3
 La Croix à quelle époque il compte déposer son rapport.

M. Millier-La Croix répond qu'en raison de devoirs de famille qu'il a à remplir en ce moment, il ne pourra soumettre à la commission son rapport que dans un mois, mais il pourra communiquer à la commission, au fur et à mesure qu'ils lui parviendront les renseignements qu'il recevra.

M. Donner appelle l'attention de la commission sur un projet de loi qu'elle recevra bientôt tendant à ratifier un certain nombre de décrets rendus en l'absence des chambres dont trente et un ont été pris illégalement, du 12 août au 16 décembre.

M. le Président lui demande si le projet de loi auquel il fait allusion a été déposé sur le bureau du Sénat. Si ce dépôt a eu lieu, il y aura lieu de prendre des renseignements et M. le rapporteur général s'occupera de la question.

M. Donner répond que le projet de loi n'a pas encore été voté par la Chambre.

M. le Président convoquera la commission aussitôt que le projet de loi dont il s'agit aura été transmis au Sénat.

La séance est levée à 5 heures $\frac{1}{4}$.